



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 02/12/2015  
Reçu en préfecture le 02/12/2015  
Affiché le - 2 DEC. 2015  
ID : 056-215601626-20151202-DB20151115B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mercredi 25 novembre 2015

**AIDE FINANCIERE AUX ASSOCIATIONS : SUBVENTION A TY MARMITHON**

**Etalent présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORRÈC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALÉE à Yolande ALLANIC

**Absente excusée :**

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

Présents : 30  
Pouvoirs : 02  
Excusée : 01

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**n°15 b**

**AIDE FINANCIERE AUX ASSOCIATIONS : SUBVENTION A TY MARMITHON**

Rapporteur : Anne-Valérie RODRIGUES

La prochaine édition du Téléthon se déroulera le samedi 5 décembre 2015. Des animations festives, culturelles et sportives se dérouleront à travers toute la France. L'objectif final de cet événement est la collecte de fonds au profit de la lutte contre les maladies génétiques.

Localement, l'association Ty Marmithon organise un repas dans l'enceinte du lycée Notre Dame de la Paix au profit de cette action. Cinq cents convives sont attendus. Le prix du repas est fixé à 16 € / personne.

Au cours de la soirée, des artistes tels que Fabienne Marsaudon, J.J. Mel ou la Kevrenn Alré se produiront sur scène puis un DJ fera danser l'assemblée.

Le cout de location de la sonorisation de cette animation avoisine les 1500 €. L'association organisatrice sollicite de la ville de Ploemeur une prise en charge financière partielle.

Il est proposé le versement d'une subvention de 450 €.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 16 novembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** une aide financière de 450 € à l'association Ty Marmithon

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**  
Maire